

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023



Publié le 20 DEC. 2023

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 décembre 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_159

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

CONVENTION
CONSTITUTIVE D'UN
GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LA
VILLE DE CALUIRE ET
CUIRE ET LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE POUR LA
PASSATION ET
L'EXÉCUTION DE
MARCHÉS PUBLICS DE
NETTOYAGE DES LOCAUX
ET DE LA VITRERIE

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme
BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M.
MICHON, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI,
M. TAKI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA,
M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD,
M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M.
AURELLE
Mme FRIOLL (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme LINARES (par proc. à M. CIAPPARA),
M. GUERIN (par proc. à Mme MAINAND), M. JUENET (par proc. à M. THEVENOT), Mme
CORRENT (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme
HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), Mme
GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 20 DEC. 2023

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20231218-D2023_159-DE

Rapport de : Robert THEVENOT

Les marchés publics actuels de prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie de divers bâtiments communaux arrivent à échéance en 2024, il convient donc de relancer une procédure de mise en concurrence.

Les marchés avaient été conclus sous la forme de six lots distincts :

- Lot 1 : Nettoyage de fond et de fin de chantier
- Lot 2 : Nettoyage de la salle des fêtes
- Lot 3 : Nettoyage des toilettes publiques
- Lot 4 : Nettoyage de la piscine municipale
- Lot 5 : Nettoyage quotidien de divers bâtiments communaux
- Lot 6 : Nettoyage de la vitrerie

Les lots 5 et 6 concernent notamment le bâtiment de l'Hôtel de Ville où se trouvent les locaux de la Ville de Caluire et Cuire et les locaux du Centre Communal d'Action Sociale de Caluire et Cuire (CCAS) dont il est désormais propriétaire.

Afin de faciliter la gestion du marché de prestations de nettoyage et de vitrerie, de rationaliser les coûts et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, la Ville de Caluire et Cuire et le CCAS souhaitent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Le marché à souscrire couvrirait les besoins suivants : prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie.

La convention de groupement de commandes, telle qu'annexée à la présente délibération, prévoit de s'achever à l'issue de l'exécution complète du contrat dont elle est l'objet.

Elle prévoit que le coordonnateur du groupement sera la Ville de Caluire et Cuire et que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Ville de Caluire et Cuire.

La convention définit également le mode de fonctionnement du groupement.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention de groupement de commandes entre la Ville de Caluire et Cuire et le CCAS ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et les actes d'exécution en découlant ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

1 conseiller municipal ne participe pas au vote



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

20 DEC. 2023



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

